

SCP Patrick OKERMAN et
Alan DAGUIN
Huissiers de Justice Associés
2, rue Jacques Ibert
92300 LEVALLOIS-PERRET
Tél : 01.47.37.41.31
Fax : 01 47 58 10 28

PROCÈS-VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX ET LE DIX-SEPT NOVEMBRE

À LA REQUÊTE DU :

SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES de l'immeuble sis 118, avenue de Stalingrad, 92700 COLOMBES, représenté par son syndic la SAS GRATADE dont le siège social est 80 rue Anatole France, 92300 LEVALLOIS-PERRET,

Ayant pour avocat constitué, Maître Louise VANRENTERGHEIM, Avocate au barreau des Hauts-de-Seine, 113 ter, avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Ayant pour avocat plaidant, Maître Benjamin JAMI, Avocat associé de la SELARL BJA, 2 rue Louis David, 75116 PARIS.

AGISSANT EN VERTU DE :

Un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Nanterre, en date du 17 septembre 2018, et d'un jugement rendu par Tribunal de Proximité de Colombes en date du 26 juin 2020.

J'ai délivré en date du 07 octobre 2022 un commandement de payer valant saisie immobilière à Madame Hélène [REDACTED], portant sur le lot 77 de l'immeuble sis 118 avenue de Stalingrad, 92700 COLOMBES.

Que la requise n'ayant pas déferé audit commandement, je suis requis de procéder au procès-verbal descriptif des biens saisis.

DÉFÉRANT À CETTE RÉQUISITION :

Je soussigné, Maître Alan DAGUIN, membre de la SCP Patrick OKERMAN et Alan DAGUIN, Huissiers de Justice associés près le Tribunal Judiciaire de Nanterre, demeurant 2, rue Jacques Ibert, 92300 LEVALLOIS-PERRET,

Me suis présenté ce jour, au 118, avenue de Stalingrad, 92700 COLOMBES, où étant, en présence de :

- Monsieur Franck DOUCHE, fonctionnaire de police,
- Monsieur Claude TREVISE, serrurier,
- Monsieur Alexandre NATOUR, diagnostiqueur,

Je procède aux constatations suivantes :

Les locaux saisis consistant en un lot numéro 77, d'un immeuble soumis au statut de la copropriété sis 118 avenue de Stalingrad, 92700 COLOMBES.

PARTIES COMMUNES :

L'immeuble est édifié sur un rez de chaussée, dix-huit étages et un niveau inférieur de caves.

Un premier ascenseur dessert les niveaux pairs, un second ascenseur dessert les niveaux impairs.

L'accès est sécurisé par un système Vigik, l'immeuble est muni d'un gardien.

Le syndic est la SOCIETE GRATADE, 80 rue Anatole France, 92300 LEVALLOIS PERRET.

Les niveaux supérieurs sont desservis par deux ascenseurs, desservant étages pairs et impairs.

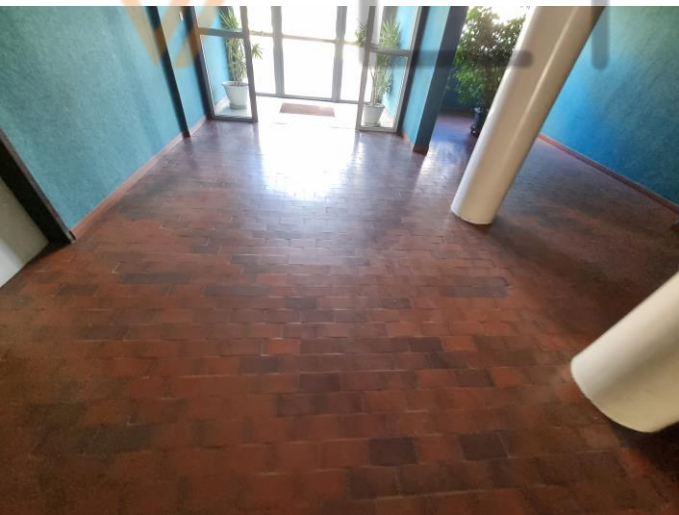
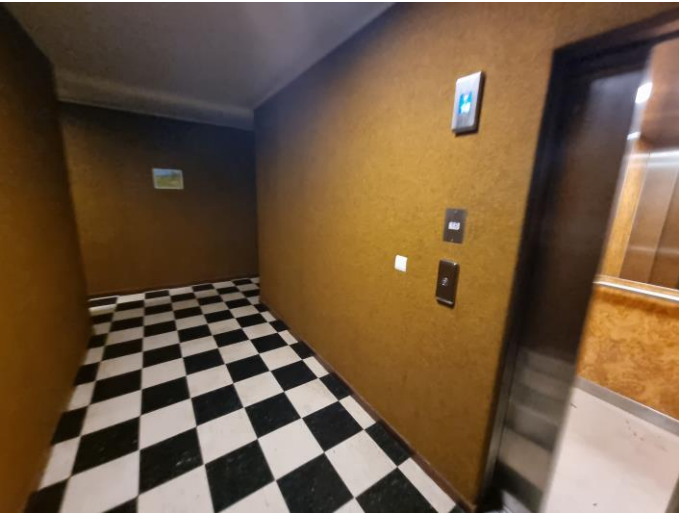
Les sols sont carrelés ou munis de dallage souple.

Les murs sont revêtus d'une moquette murale.

Les plafonds sont peints de couleur claire.

L'ensemble est vétuste.







PARTIES PRIVATIVES, lot 77 composé d'un appartement situé au 13^{ème} étage à droite, au fond à gauche comprenant entrée / dégagement, séjour avec loggia, deux chambres, cuisine équipée, salle de bains, WC, cellier, rangements :

Le gardien et des occupants de l'immeuble me déclarent que l'appartement n'est pas loué et est occupé de manière épisodique par Madame [REDACTED]

En l'absence de l'occupante, il est procédé à l'ouverture forcée des lieux.

Remarques générales :

L'appartement est propre et en bon état général d'entretien et de conservation.

ENTRÉE :

Sol : un parquet flottant en bon état.

Murs : peints de couleur claire, bon état

Plafond : peint de couleur claire, bon état.

Un placard sur la droite.
Une applique lumineuse.
Un réduit attenant.





SALLE DE BAINS :

Sol : carrelé, en bon état.

Murs : carrelés, en bon état.

Plafond : peint en blanc, bon état.

Un plafonnier fonctionnel.

Un meuble à deux vasques.

Une baignoire avec douchette.

Une bouche de VMC.





WC :

Sol : carrelé, en bon état.

Murs : enduit décoratif / peinture en bon état.

Plafond : enduit décoratif, bon état.

Un point lumineux.

Un WC à deux abattants.

Une bouche de VMC.

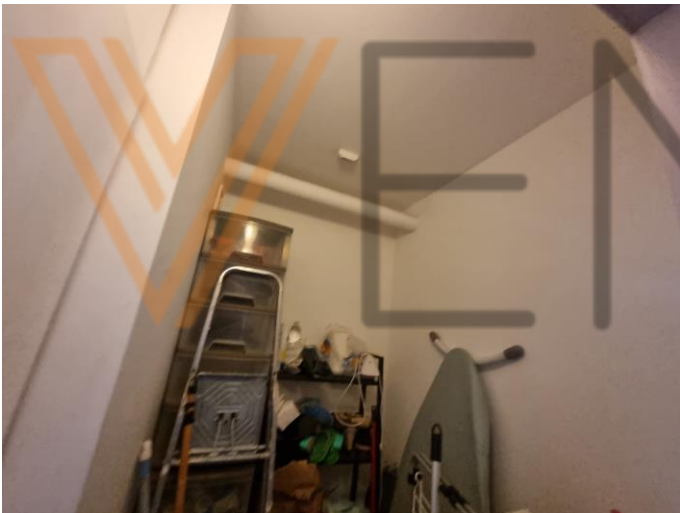




CELLIER :

La pièce est encombrée.

Pour la partie visible, les murs et plafond peints en blanc sont en bon état.



CUISINE :

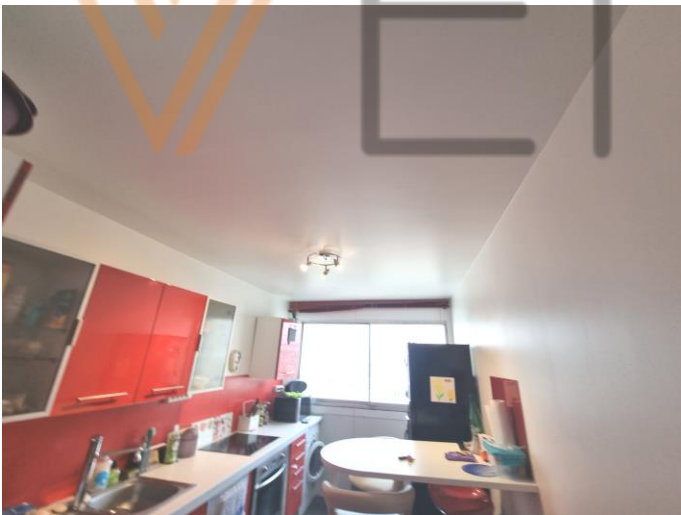
Sol : revêtement souple en bon état.

Murs : peints de couleur claire, en bon état.

Plafond : peint en blanc, en bon état.

Un plafonnier fonctionnel.

Une fenêtre à deux vantaux coulissants, un store intérieur.



CHAMBRE FACE :

Sol : parquet flottant, en bon état.

Murs : peints de couleur claire, en bon état.

Plafond : peint en blanc, en bon état.

Une fenêtre coulissante avec un volet extérieur.



PIÈCE PRINCIPALE :

Sol : revêtement souple, en bon état.

Murs : peints en blanc, en bon état.

Plafond : peint en blanc, en bon état.

Une baie vitrée coulissante donnant sur la loggia.



CHAMBRE ATTENANTE A LA PIECE PRECEDENTE :

Plafond : dalles polystyrène en bon état.

Murs : peints en blanc, bon état.


Sol : parquet flottant, bon état.

Une fenêtre coulissante avec volet roulant extérieur.



Telles sont mes constatations.

Ma mission terminée, je me retire et dresse le présent Procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Alan DAGUIN
Huissier de Justice

